BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2031

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

481 489 482 RCS Paris.
CLEOL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10.00 EUR.
Adresse : 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis, 75010 Paris.
Précédent propriétaire : 481 489 482 RCS Paris. **CLEOL.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : GEPARFI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 14 rue Charles V 75004 Paris Capital : 11610.70 EUR Numéro unique d'identification : 437775968 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : CLEOL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 rue de l'Hôpital Saint-Louis 75010 Paris Capital : 10.00 EUR Numéro unique d'identification : 481489482 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 192109.00 EUR - passif de 7243.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Rapport d'échange des droits sociaux : 1,654674 actions de la société CLEOL (Absorbée) pour 1 action de la société GÉPARFI (Absorbante) En conséquence de cette parité d'échange fixée à 1,654674 actions de la société CLEOL (Absorbée) pour 1 action de la société GÉPARFI (Absorbante), l'augmentation de capital (en nominal) de la société GÉPARFI résultant de la rémunération de l'apport fusion de la société CLEOL s'établit à 604,20 € correspondant à 6.042 actions ordinaires de 0,1 € de valeur nominale unitaire, conduisant à la constatation d'une prime de fusion d'un montant de 184.216,78 € correspondant à la différence entre (i) la valeur nette des biens et droits apportés par la Société Absorbée, qui s'élève à un montant de 184.866 €, et (ii) la valeur nominale de l'augmentation de capital susvisée, outre (iii) une soulte d'un montant global de 45,02 € aux seules fins d'éviter les rompus. Montant de la prime de fusion / scission : 184216.78 EUR. Date du projet commun de fusion : 17.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société GEPARFI : 17.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CLEOL : 17.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..